

Communiqué de Presse

DAS et la nouvelle Garantie des Risques Locatifs (GRL)

Pour garantir les revenus locatifs des propriétaires bailleurs, DAS s'engage dans le nouveau dispositif GRL : la garantie des Risques Locatifs.

Après avoir été le premier à entrer dans le précédent dispositif, DAS (Groupe MMA) sera le 1^{er} assureur français à proposer la nouvelle Garantie des Risques Locatifs.



Pourquoi s'engager sur ce dispositif GRL ?

D'abord parce que DAS (Groupe MMA) est présent depuis 7 ans sur le marché des loyers impayés et que le dispositif GRL s'insère dans le paysage de ce marché de manière incontournable.

La distribution de ce produit s'imposait naturellement pour le Groupe MMA et DAS.

Egalement parce que le logement est un véritable problème de société et qu'un assureur comme le Groupe MMA se devait de contribuer à la démarche initiée par l'Etat.

Il y a dans le dispositif GRL **une triple protection** :

- **du locataire**, qui peut trouver grâce à ce dispositif un logement où auparavant la porte lui était souvent fermée compte tenu de sa situation et qui en cas de difficulté bénéficiera d'un traitement social
- **du propriétaire**, qui peut accepter des locataires plus fragiles avec la certitude de trouver une couverture d'assurance
- **de l'assureur**, qui avec le fond de garantie mis en place par Action Logement et l'Etat, a une sécurité pour ses résultats

A PROPOS du contrat GRL DAS

Pour souscrire un contrat GRL DAS, les conditions suivantes doivent être réunies :

Pour quels locataires ?

➔ Le locataire entrant doit avoir un taux d'effort < à 50%
c'est à dire ayant des ressources au moins équivalentes à 2 fois le montant du loyer mensuel, charges comprises et ce, quel que soit sa situation : CDD, intérimaire, étudiants, demandeur d'emploi, ...

OU

➔ Le locataire en place depuis + de 6 mois

Il ne doit pas avoir eu 2 mois, consécutifs ou non, d'impayé total ou partiel de loyer, au cours des 6 mois précédant la date de souscription du contrat GRL

Pour quels logements ?

- ➔ Le logement mis en location doit être situé sur le territoire français et destiné à la résidence principale
- ➔ Le loyer ne doit pas excéder 2 000 € (charges et taxes comprises)

L'offre GRL DAS s'adresse :

1. Au Bailleur isolé

Quelles sont les Garanties pour le Bailleur isolé ?



2. Aux Administrateurs de Biens pour le compte de leurs clients

Quelles sont les Garanties pour les Administrateurs de Biens ?

DAS propose des contrats sur mesure intégrant des garanties spécifiques et un mode de gestion adapté aux professionnels de l'immobilier.



A PROPOS de la distribution de GRL DAS

DAS distribue le contrat GRL par :

- ⇒ Les 1 800 points de vente des **Agents généraux MMA,**
- ⇒ Environ **250 Courtiers et Grands Comptes** spécialistes du marché des Loyers Impayés

DAS est en relation avec tous **les grands acteurs et les professionnels du marché de l'immobilier.**

Les inspecteurs DAS, présents sur le territoire, apportent l'assistance nécessaire pour la **mise en place de produits sur mesure.**

A PROPOS DE DAS

DAS (groupe MMA) est une société spécialisée en :

- ⇒ **Protection Juridique**
- ⇒ **Loyers Impayés**
- ⇒ **Assurance des Pertes Pécuniaires.**

⇒ **Chiffre d'Affaires total 2009 = 196,5 Millions d'€**

Sa vocation : Sécuriser et simplifier le quotidien des particuliers et des Professionnels

Les Chiffres clés DAS en Loyers Impayés pour 2009 :

⇒ **Lots assurés = 150 000**
⇒ **Part de marché DAS en Assurance Loyers Impayés = 12 %**